



Résoudre les problèmes en amont pour faciliter la commande de certificats

Mathilde Hans-Moëvi – En moyenne, la gérance reçoit 51 appels et 31 e-mails à traiter par jour. Nous nous efforçons d’offrir le meilleur service à chacune et chacun. Nous vous remercions donc pour votre patience si vous ne recevez pas de réponse immédiate à un e-mail ou que votre demande/problème n’est pas traité dans les jours qui suivent. En fonction des périodes, la masse de travail augmente considérablement et les demandes sont traitées au fur et à mesure de leur arrivée. Les conseils de cet article peuvent vous faire gagner du temps. Voir aussi sur le thème « BeefNet en toute simplicité ! » l’article page 56.

D’abord un petit rappel : il vaut la peine de consulter régulièrement la liste des animaux sur BeefNet. De cette manière, il est possible de constater rapidement si les animaux sont correctement enregistrés et éventuellement corriger les erreurs (notamment les enregistrements d’ascendance). Pour consulter la liste des animaux sur BeefNet, aller sur **Exploitation > Liste des animaux**.

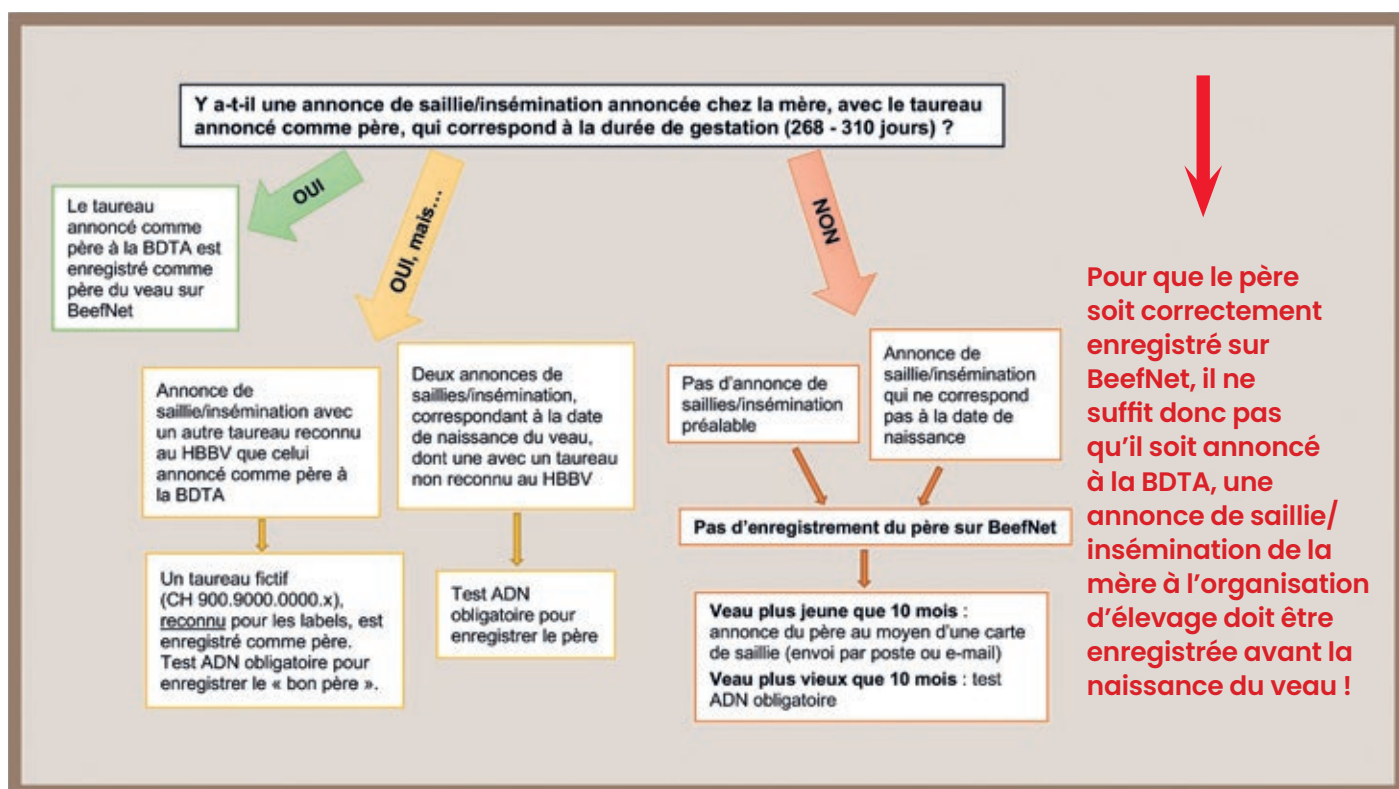
Au moment de la commande des certificats, il arrive que ceux-ci soient rouge dans la liste. Il existe différentes raisons possibles à cette situation, voici les plus fréquentes :

Lorsque le message d’erreur « père inconnu » s’affiche, cela veut dire que le père n’a pas été correctement annoncé à l’organisation d’élevage. Causes possibles ?

- L’annonce de saillie/insémination n’a jamais été faite
- La saillie/insémination annoncée ne correspond pas à la durée de gestation
- L’annonce d’insémination ne nous est pas correctement parvenue de la part de l’inséminateur.

1. Message d’erreur « père inconnu »

| | | | | | | |
|--------------------|------|------------|---|-----|--|--------------|
| CH 120.1679.9728.8 | TESS | 16.08.2022 | F | INC | | Père inconnu |
|--------------------|------|------------|---|-----|--|--------------|



Marché

Père manquant lors de l'achat de veaux supplémentaires ou de remplacement : Lorsque vous achetez des veaux supplémentaires/de remplacement qui proviennent d'une

exploitation qui n'est pas affiliée à une organisation d'élevage, le père du veau est rarement enregistré. Dans ce cas, vous devez remplir une carte d'annonce d'achat de veau supplémentaire/de

remplacement et fournir une carte de saillie ou d'insémination de la mère de ce veau (www.vachemere.ch > taper « adoption » sur l'onglet de recherche > deuxième lien).

2. Message d'erreur « Mère pas reconnue »

| | | | | | | |
|--------------------|------|------------|---|----|--|--|
| CH 120.1676.6005.2 | POYA | 01.12.2022 | F | KR | | <ul style="list-style-type: none">• Trop jeune• Mère pas reconnue |
|--------------------|------|------------|---|----|--|--|

Reconnaissance des vaches mères : voir règlement de production Natura-Beef, Natura-Veal et animaux Natura p.3-4. Lorsque ce message d'erreur s'affiche, il y a deux raisons possibles :

1. La mère n'est pas reconnue (*elle ne remplit pas les critères du règlement de production*).

Dans ce cas, les veaux ne pourront jamais être livrés dans les labels. En revanche, si une telle vache/génisse est saillie/inséminée avec un taureau reconnu au HBBV, les descendantes femelles peuvent

être élevées pour devenir elles-mêmes des vaches mères.

2. L'ascendance de la mère n'est pas enregistrée

Si le père de la vache est un taureau reconnu mais que l'inscription d'ascendance n'est pas correctement enregistrée sur BeefNet, deux possibilités :

- Il existe un certificat d'ascendance délivré par un autre herdbook sur lequel figure le père > dans ce cas, transmettre une copie du document à

la gérance.

- Faire un test ADN pour prouver l'ascendance de la vache (Attention : il faut 1-1,5 mois pour obtenir les résultats d'un test d'ascendance ADN).

Les seuls animaux, dont la mère n'est pas reconnue, qui peuvent être livrés dans les labels sont les veaux supplémentaires/de remplacement. Pour ces veaux, la condition est que le père soit un taureau reconnu au HBBV. Tous les autres veaux doivent avoir une mère et un père reconnus pour être livrés dans les labels.

3. Message d'erreur « Provient d'une exploitation non reconnue ou historique incorrect sur la BDTA »

| | | | | | | |
|--------------------|-------|------------|---|----|--|--|
| CH 120.1336.8129.6 | MOTTA | 28.12.2016 | F | CH | | Provient d'une exploitation non reconnue ou historique incorrect sur la BDTA |
|--------------------|-------|------------|---|----|--|--|

Ce message d'erreur concerne principalement les animaux qui ont séjournés trop longtemps sur une exploitation non reconnue.

Message d'erreur concernant des veaux de remplacement/supplémentaires : la raison la plus probable c'est que ces animaux avaient plus de deux mois au moment de l'achat.

Message d'erreur concernant d'autres catégories d'animaux : la raison la plus probable est que les animaux ont séjourné trop longtemps sur une exploitation non-reconnue. Dans ce cas, les animaux perdent le droit au label.

Message d'erreur concernant les vaches : pour avoir le droit au certificat VK-Natura, les vaches provenant d'exploitations non reconnues doivent avoir séjourné au moins les deux dernières années de leur vie sur une exploitation reconnue.

Attention à l'estivage sur SAU ! Il arrive régulièrement que des animaux soient déplacés sur la SAU (n° BDTA) d'un voisin ou d'une connaissance pour pâturer des surfaces disponibles en été ou en automne. Si cette SAU n'est pas annoncée pour un « contrôle d'estivage sur SAU » chez Vache mère Suisse, les animaux sont considérés

comme ayant séjourné sur une exploitation non reconnue et perdent les labels. Seules les exploitations d'estivage inscrites comme telles à la BDTA sont automatiquement reconnues pour les labels de Vache mère Suisse. **Toutes les autres exploitations où séjournent des animaux destinés aux labels doivent être contrôlées par beef control.**

4. Message d'erreur « Trop vieux » ou « Trop jeune »

| | | | | | | |
|--------------------|--------|------------|---|----|--|--|
| CH 120.1714.2639.2 | DUNE | 10.12.2022 | F | KR | | • Trop jeune • Mère adoptive manque |
| CH 120.1679.9706.6 | THOMAS | 22.01.2022 | M | CH | | • Trop vieux |

Les certificats de commercialisation pour les labels peuvent être commandés individuellement par le producteur sur BeefNet ou SmartCow :

- **Natura-Veal** : dès 80 jours sur une exploitation reconnue et jusqu'à 5 mois et demi
- **Natura-Beef** : dès que les animaux ont 6 mois et jusqu'à 10 mois.

Passé ce délai, des exceptions sont possibles sur appel à la gérance (exceptions décidées par le Comité de Vache mère Suisse). Attention, passé le délai d'exception les certificats ne seront plus délivrés.

Nous vous remercions pour votre compréhension, lorsque votre interlocuteur refuse de vous délivrer un

certificat lorsque le délai d'exception est dépassé. En effet, les collaborateurs de la gérance n'ont pas la possibilité de passer outre les décisions du Comité de Vache mère Suisse.

Message d'erreur « trop jeune » : les animaux n'ont pas encore atteint la limite d'âge inférieure pour commander les certificats.

5. Message d'erreur « Mère adoptive manque »

| | | | | | | |
|--------------------|------|------------|---|----|--|--|
| CH 120.1714.2639.2 | DUNE | 10.12.2022 | F | KR | | • Trop jeune • Mère adoptive manque |
|--------------------|------|------------|---|----|--|--|

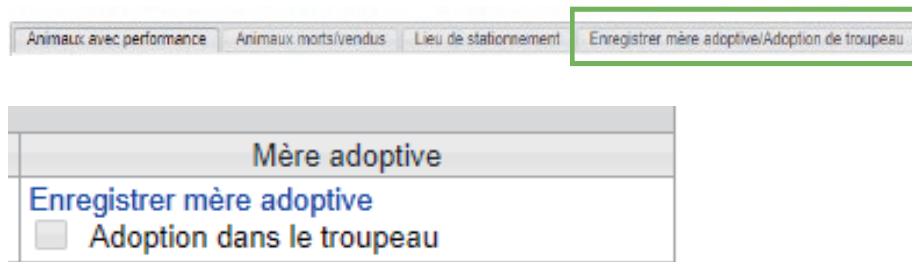
Lorsque vous achetez une vache avec un veau en provenance d'une exploitation qui n'est pas affiliée à Vache mère Suisse, il arrive régulièrement que ce message d'erreur s'affiche lorsque vous voulez commander le certificat pour le veau. En effet, le principe de mère adoptive est

propre à notre association et c'est pourquoi cette information n'est pas enregistrée par d'autres organisations d'élevage. Dans ce cas, vous pouvez soit nous téléphoner soit nous envoyer un mail à info@vachemere.ch en mentionnant que la mère n'est pas inscrite comme mère adoptive.

Pour les veaux supplémentaires/de remplacement

Lorsque vous achetez des veaux supplémentaires/de remplacement, vous devez annoncer une mère adoptive ou une adoption dans le troupeau. Pour ce faire, vous avez deux possibilités :

Sur BeefNet



A l'aide du formulaire sur le site internet de Vache mère Suisse

(www.vachemere.ch > taper « adoption » sur l'onglet de recherche > deuxième lien). Le document peut être rempli électroniquement et envoyé par e-mail.

